

Eugénisme : un rapport européen recommande de limiter la fécondité des personnes "pauvres, exclues, immigrées"

Article rédigé par *Gregor Puppinck*, le 07 juin 2002

Le Parlement européen vient d'adopter un Rapport exigeant la généralisation de l'IVG sur tout le continent, notamment dans les pays candidats à l'adhésion à l'Union. Alors que l'Europe s'interroge sur ses valeurs fondatrices, la Commission des droits de la

femme et de l'égalité de chances du Parlement européen (Commission de

la femme) demande l'extension du "planning familial".

Adopté le 3 juin par 21 votes pour, 11 contre et 2 abstentions, ce rapport d'initiative de Mme Anne Van Lancker (PSE, B) sur "les droits des femmes en matière de santé sexuelle et génésique" vise à légaliser l'avortement dans toute l'Europe, en considérant l'IVG comme moralement équivalent au "choix" de poursuivre la grossesse.

Le rapport recommande " que l'avortement soit légalisé, sûr et accessible à tous ". Il cible particulièrement les pays candidats tels que la Pologne en leur demandant expressément de promouvoir le planning familial et de dépénaliser l'IVG.

Dans un communiqué, les juristes catholiques du CFJD considèrent que c'est un abus de pouvoir manifeste de dicter aux États en général et plus particulièrement aux États encore indépendants leur conduite dans un tel domaine. De plus, un tel rapport constitue une nouvelle provocation qui ne peut que renforcer la tension entre les partisans d'une " idéologie libertaire " qui s'apparente à une " culture de mort " (Jean-Paul II) et les promoteurs d'une Europe réelle, historiquement fondée sur des valeurs humanistes.

Première cible des mesures préconisées : la jeunesse et l'enfance. Le rapport soutient que "l'éducation sexuelle doit être prodiguée dès l'enfance" notamment dans les établissements scolaires, "se poursuivre jusqu'à l'âge adulte", et mettre l'accent sur les différents "styles de vie" (comprendre : les différents types de sexualité).

Le CFJD considère que l'éducation sexuelle des enfants relève des prérogatives naturelles des parents et qu'en aucun cas les pouvoirs publics nationaux ou européens ne peuvent se substituer à eux.

Il est significatif que l'effort financier prévu porte exclusivement sur la promotion du "planning familial", et non sur l'accueil de la vie et l'accompagnement des femmes enceintes. L'objectif est de fournir les moyens contraceptifs et les services de "santé sexuelle et génésique" (les services d'IVG) "gratuitement, ou à moindre coût, aux groupes défavorisés, aux jeunes, aux minorités ethniques et aux personnes victimes de l'exclusion sociale". Pour être clair, il s'agit de limiter la fécondité des personnes "pauvres", "exclues", "immigrées".

Ce rapport sera examiné en session plénière devant le Parlement européen au mois de juillet.

> Pour vous opposer aux mesures inacceptables recommandées par le Rapport Van Lancker, vous pouvez adresser un courrier électronique aux membres du Parlement européen depuis le site www.cfjd.org